Zeitschrift: Bulletin de la Société des Études de Lettres
Herausgeber: Société des Études de Lettres
Band: 9 (1934-1935)
Heft: 25

Rubrik: Chronique de la faculté des lettres

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

330 Alain-Fournier, Miracles, Paris 1924, 1 v.

331 Webb, M., Poems and The Spring of Joy, London 1931, 1 v.

*332 Manganel, E., Italie, Lausanne 1934, 1 v.

333 *Publications des Etudes de Lettres, I*, Miéville, H.-L., Nietzsche et la volonté de puissance, Lausanne 1935, 1 v.

334 Ripert, E., Ovide, poète de l'amour, des dieux et de l'exil, Paris 1921, 1 v.

*335 Poget, S., Le millénaire romain de Boscéaz, Orbe 1932, 1 br.

*336 Poget, S., L'Urba romaine, Orbe 1935, 1 br.

Les volunes marqués * ont été reçus en don de leurs auteurs. Sont également des dons de Mlle J. Demiéville, les Nos 329, 330 et 331 ; de M. Ed. Recordon, le N° 334.

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Sur la proposition de la Faculté, l'Université a décerné en mars 1935 les diplômes et certificats suivants :

Licences ès lettres : Mlle Jeanne Franel (français, latin, anglais, histoire) ; M. André Martin (français, grec, allemand, histoire) ; Mlle Gertrude Rossier (français, allemand, anglais, philosophie). Mlle Rossier a obtenu la mention *bien*.

Certificats d'études françaises : Mlles Gertrud Fromm, Margarete Kaulla et Katharina Scheinfuss ; MM. Hurs Hänny et Gunther Silberberg. M. Hänny et Mlle Scheinfuss ont obtenu la mention *bien*.

Doctorat ès lettres : M. André Burnier, licencié ès lettres, a reçu le titre de docteur ès lettres avec vives félicitations du jury à la suite de la soutenance de sa thèse, *La pensée de Charles Secrétan et le problème du fondement métaphysique des jugements de valeur moraux*, 1 v., pp. 245, Neuchâtel (Attinger) 1934.

Nous sommes heureux de donner ici un compte rendu, dû à M. Marcel Reymond, de cette thèse et de sa soutenance :

M. André Burnier s'est attaché à la philosophie de Charles Secrétan par intérêt pour le problème moral, plus précisément pour les rapports de la métaphysique et de la morale. Secrétan, désireux de prouver philosophiquement la supériorité du christianisme, donne à ce problème une réponse précise : la réalité métaphysique est d'ordre moral ; les notions morales comme la liberté, le devoir, ayant leur fondement dans l'être en soi, ont donc un caractère positif, absolu.

Or, M. Burnier a constaté que Secrétan, quelle que fût son intention de faire œuvre purement philosophique, a constamment réintroduit, sans le vouloir, la foi chrétienne dans les données sur lesquelles il se fondait ; ainsi, Secrétan conclut du principe formel du devoir au contenu qu'y met la morale chrétienne. Il ne peut fonder la morale du devoir et de la conscience sur la métaphysique que parce qu'il a préalablement admis le caractère moral du donné ultime.

La solution de Secrétan est une solution de croyant — non fausse pour cela —, mais non une solution philosophique valable pour qui n'a pas la même foi.

Le problème pouvait-il, vu sa position, recevoir une meilleure solution, ou sa position était-elle, en elle-même, défectueuse ? M. Burnier répond affirmativement à la seconde question. Les normes morales, dit-il, ont un caractère fonctionnel, ni purement objectif, ni purement subjectif. Elles sont fonction de notre faculté de juger, indépendamment

de laquelle on ne peut les appréhender. La faculté de juger dépend des principes régulateurs de toute pensée. La morale apparaît, dès lors, comme une direction à suivre, non comme un but précis et immobile à atteindre.

Après l'exposé de M. Burnier, les rapporteurs, MM. les professeurs Edmond Grin et Arnold Reymond prirent la parole. Ils ont vivement félicité M. Burnier pour la fermeté de sa pensée et pour sa clarté. M. Grin posa quelques questions sur les rapports de la foi et de la raison, d'après le candidat, et sur la méthode philosophique de Secrétan. M. A. Reymond, qui partage les idées de M. Burnier sur le rôle latent de la foi chez Secrétan, loua les aperçus d'histoire de la philosophie contenus dans cette thèse, puis discuta notamment les rapports entre la certitude et la vérité ; pour lui, il n'y a pas antinomie entre ces deux notions ; certitude s'oppose à évidence, toutes deux fonctions de la vérité.

*
* *

A la fin du semestre d'hiver, le jeudi 28 février, une nouvelle promenade a réuni professeurs et étudiants de la Faculté. En dépit de la saison et d'une averse ou deux, ce fut très réussi. De Jouxtens, où l'on s'était rendu par un train du L.-E., on descendit à St-Sulpice. Dans le bois au nord d'Ecublens, on escalada le camp retranché de l'époque burgonde, pour rejoindre ensuite le village par la crête de la moraine. Thé dans une crèmerie au bord du lac, accompagné de grandes tartes aux pommes et retour par la grève à la nuit tombante.

Pour l'aménagement de tout intérieur

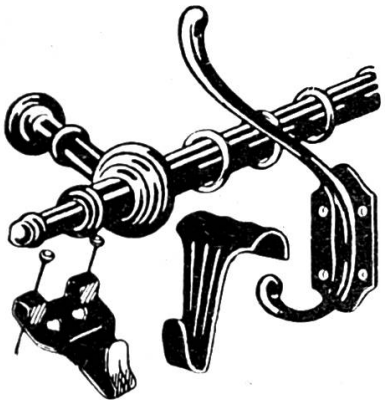

NOUS VOUS RECOMMANDONS NOS ASSORTIMENTS DE CROCHETS, VIS, TRINGLES, TUBES, etc., QUE NOUS FOURNISSONS AUX MEILLEURS PRIX

Francillon

Francillon & Cie S. A.,
Rue St-François, 7

Atelier de reliure

Installation moderne. Exécution rapide de tous travaux d'édition

MAYER & SOUTTER

Place Chauderon, 26. Tél. 29.451

LAUSANNE

Maison fondée en 1885

RELIURES SIMPLES ET DE LUXE — REGISTRES SOIGNÉS

Atelier spécial pour la brochure
Dorure à la presse et à la main

Comité

Président: M. G. Bonnard, Faux-Blanc, Pully. Tél. 26.473. Compte de chèques II. 2516.

Caissier: M. A. Bocherens, rue de la Madeleine, 2, Vevey. Compte de chèques II. 444.

Secrétaire: Mlle J. Maillard, av. Druey, 9, Lausanne.

Conférences de mise au point et colloques: M. E. Recordon, Clos Daisy, Corseaux s. Vevey. Tél. 3.85.

Conférences publiques et universitaires: Mme S. Taillens-Yersin, 6, av. Tissot, Lausanne. Tél. 23.647 ; M. Chs Roth, stud. litt., Les Matines, Prilly. Tél. 34.450.

Bulletin: M. L. Lavanchy, «La Côte», Port de Pully. Tél. 28.071.

Secrétaires des colloques

Anglais : Vacat.

Français : M. H. Perrochon, maître au Collège, Payerne.

Histoire : Vacat.

Langues anciennes : M. E. Recordon, Clos Daisy, Corseaux s. Vevey.

Philosophie : Mlle R. Virieux, av. du Grammont, 7, Lausanne. Tél. 27.754.

Bibliothèque

Les membres de la société peuvent se faire envoyer deux ouvrages à la fois en les demandant par carte postale adressée à la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres, place de la Cathédrale ;* les frais de l'envoi sont à la charge de la société. Ils peuvent aussi les emprunter eux-mêmes à la dite bibliothèque, où se trouve notre collection. Ils sont en effet autorisés à y travailler le mercredi après-midi. M. A. Diez s'y tient de 14 à 18 h. et ouvre à qui frappe. Il demande à ceux de nos membres qui y travaillent d'inscrire leur nom dans un registre de contrôle.

Pour se procurer des formulaires d'adhésion, des exemplaires des statuts, du *Bulletin*, etc., s'adresser au secrétariat de la Société Académique vaudoise, Palais de Rumine.

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

développe chaque année
ses rubriques littéraires,

accorde des abonnements
annuels à prix spéciaux
aux membres du
CORPS ENSEIGNANT

TOUS RENSEIGNEMENTS AU SECRÉTARIAT DU JOURNAL
7, Rue de Genève, 7 — Téléphone 28.404

Edition Imprimerie Centrale, Lausanne.